

CONCOURS D'ACCÈS À L'INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA
SESSION 2020-1
RAPPORT DU JURY

Les concours d'accès à l'Institut Régional d'Administration (IRA) de Bastia se sont déroulés dans d'excellentes conditions, avec l'appui des centres d'examen métropolitains et ultramarins. Le jury tient à exprimer ses remerciements à l'équipe de direction de l'IRA qui a mis en place, avec ses équipes, une organisation remarquable et tout particulièrement à Christel Virgitti et Didier Grassi, en charge des concours, permettant ainsi aux candidats de passer leurs épreuves dans les meilleures conditions et aux membres des jurys de travailler dans la sérénité.

Pour la session 2020-1, les épreuves des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ont été adaptées (arrêté du 17 avril 2020) en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Si la situation sanitaire n'a pu permettre d'organiser l'épreuve écrite de cas pratique, les principaux attendus professionnels de celle-ci ont été pleinement intégrés dans l'épreuve orale d'admission, qui a été allongée de cinq minutes à cette fin. L'ensemble des membres de jury ont ainsi pu évaluer les capacités opérationnelles, la connaissance des politiques publiques et leur compréhension, dans un effort de synthèse, d'analyse et de logique. L'attention des futurs candidats est donc appelée tant sur l'importance du QCM dont les modalités de notation sanctionnent rapidement le socle de connaissances requises, et peuvent entraîner une élimination précoce, que sur l'épreuve de cas pratique et l'épreuve orale d'admission qui évaluent avec des coefficients élevés les capacités du candidat à se projeter professionnellement dans leurs futures fonctions de conception et de direction de la fonction publique de l'État.

Les futurs candidats trouveront dans le présent rapport du jury, comme dans les précédents, des constats qu'ils sauront utilement transposer dans le cadre des recrutements futurs.

1. Le jury

Comme lors des sessions précédentes les membres des jurys appartiennent à des administrations différentes dans lesquelles les attachés d'administration sont susceptibles d'exercer et sa composition est équilibrée entre les femmes et les hommes.

Tous les membres du jury ont participé à une formation permettant d'harmoniser les pratiques d'évaluation et de renforcer la cohérence des approches, incluant leur sensibilisation à la lutte contre les discriminations et les biais cognitifs, afin d'assurer aux candidats une réelle équité de traitement.

2. Les données statistiques

Pour cette première session de l'année 2020, le nombre de postes ouverts était de 80, répartis sur les trois concours. Tous les postes ont été pourvus et des listes complémentaires ont été établies.

IRA-Bastia	Externe	Interne	3ème concours
Nombre de postes	40	31	9
Nombre d'admis à concourir	645	617	84
Nombre de présents	446	420	54
Nombre d'admissibles	130	92	23
barre d'admissibilité (en points)	9,33	6	5,17
Nombre d'admis (liste principale)	40	31	9
barre d'admission (en points)	57,66	49,62	54,33
Nombre de candidats sur la liste complémentaire	14	6	3

3. ÉPREUVE ECRITE :le questionnaire à choix multiple

La phase d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'accès aux IRA comporte une épreuve de questionnaire à choix multiple régie par les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019¹ :

« Art. 3. – La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation.

Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques.

Le programme du questionnaire à choix multiples est fixé en annexe I... »

Pour la session 2020-1, les épreuves des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ont été adaptées par [arrêté du 17 avril 2020](#) en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19. A ce titre, les épreuves écrites ont été reportées le 11 juin dernier, l'épreuve de QCM étant la seule épreuve d'admissibilité et son coefficient était de 1.

L'épreuve de QCM comportait 120 questions ainsi réparties :

- Culture administrative et juridique : 58 questions ;
- Finances publiques : 22 questions ;
- Questions européennes : 23 questions ;
- Culture numérique : 17 questions.

Le barème de cette épreuve était le suivant :

- Bonne réponse : +1 point ;
- Abstention : 0 point ;
- Mauvaise réponse : -1 point.

¹ [Arrêté du 28 mars 2019](#) fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration.

En outre, toute note inférieure à 5 sur 20 était éliminatoire.

Ces informations ont fait l'objet d'une note de cadrage, mise en ligne sur le portail de la fonction publique dès le 19 septembre 2019, attirant particulièrement l'attention des candidats sur ce barème.

L'attention des futurs candidats est ainsi appelée sur l'importance qu'il convient d'attacher à ces éléments, à intégrer dans leur démarche de préparation à l'épreuve de QCM en vue des sessions ultérieures.

Éléments statistiques de l'épreuve de QCM des concours d'accès à l'IRA de Bastia

Domaines du QCM	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Culture juridique et administrative (/58)			
Nombre de points maximum	51	44	44
Nombre de points minimum	-21	-29	-18
Moyenne	19,73	11,70	13,06
Médiane	21	12	11
Copies en dessous de la moyenne (1)	197	207	30
Copies au-dessus de la moyenne (1)	249	213	24
Finances publiques (/22)			
Nombre de points maximum	20	19	17
Nombre de points minimum	-8	-10	-3
Moyenne	8,57	5,86	7,35
Médiane	9	6	7,5
Copies en dessous de la moyenne (1)	210	190	27
Copies au-dessus de la moyenne (1)	236	230	27
Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes (/23)			
Nombre de points maximum	21	17	13
Nombre de points minimum	-14	-16	-8
Moyenne	5,18	-0,71	0,81
Médiane	5	-1	0,5
Copies en dessous de la moyenne (1)	226	213	27
Copies au-dessus de la moyenne (1)	200	207	27
Culture numérique (/17)			
Nombre de points maximum	16	14	13
Nombre de points minimum	-4	-11	-3
Moyenne	5,28	3,38	5,04
Médiane	5	4	5
Copies en dessous de la moyenne (1)	235	203	29
Copies au-dessus de la moyenne (1)	211	217	25

Le total des points des candidats admissibles est compris entre 16,17 et 9,33 pour le concours externe, entre 12,86 et 6 pour le concours interne et entre 13 et 5,17 pour le troisième concours.

4. ÉPREUVE d'ADMISSION : L'entretien avec le jury

La logistique mise en place par l'IRA de Bastia afin de respecter les règles sanitaires en vigueur a été rigoureuse et très appréciée par les candidats et le jury.

Pour prendre en compte la situation exceptionnelle décrite ci-dessus, la durée de cette épreuve, un entretien, a été portée à 35 minutes (coefficient 3 -arrêté du 17 avril 2020).

L'entretien débute par un exposé de cinq minutes. Les meilleurs candidats ont su faire la différence avec une approche personnelle et une réelle projection dans une fonction d'attaché. A l'opposé, d'autres candidats n'ont pas su éviter l'écueil d'une présentation préparée dans les centres de formation, formatée et récitée. Le jury rappelle qu'aucun plan type d'exposé n'est préconisé.

Dans le cas des mises en situation professionnelle, le jury rappelle aux candidats qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse : le jury cherche simplement à vérifier la capacité du candidat à avoir, avant tout, du bon sens, à être pragmatique et à envisager plusieurs solutions. Son ouverture d'esprit, sa capacité de discernement et sa bienveillance dans sa manière d'aborder les situations tout en tenant compte de contraintes diverses (budgétaires, ressources humaines...), sont particulièrement recherchées. Le jury cherche à vérifier que le candidat dispose de bons réflexes managériaux, sans qu'il soit expert en la matière.

Les candidats admis ont su se projeter sur tous les métiers d'attaché d'administration proposés en sortie d'IRA. Ils ont également su démontrer des capacités de raisonnement et d'analyse sur les politiques publiques actuellement menées ; ils ont su argumenter et construire une réflexion à partir des questions posées.

Les candidats non admis n'ont pas su montrer leur motivation, leur intérêt pour les divers métiers proposés en sortie d'IRA et émettent parfois des souhaits de carrière sur des fonctions très ciblées. Ils n'ont pas suffisamment réfléchi au positionnement d'un cadre de la fonction publique et notamment au rôle d'un manager.

A cette session neuf entretiens ont été conduits par visioconférence qui se sont parfaitement déroulés avec les appuis techniques du service informatique de l'IRA et de leurs homologues locaux.

Le concours externe

D'une manière générale, lors de ces entretiens, les candidats ont montré une grande préparation. Les candidats sont tous très motivés et très investis dans l'épreuve. Le jury a entendu de très bons candidats ayant réfléchi à leur projet professionnel et ayant eu la curiosité de s'intéresser à l'ensemble des postes offerts à la sortie de la scolarité de l'IRA. Ils ont souvent montré une excellente culture administrative.

Les meilleurs candidats ont du recul sur les domaines sur lesquels ils sont interrogés. Ils savent argumenter de manière pertinente et concise permettant ainsi au jury d'apprécier leur maîtrise des sujets.

Le jury a, pour les meilleurs, été impressionné :

- par leur capacité à se positionner en tant que futur élève et futur attaché,
- par la réflexion menée s'agissant des questions où un avis était sollicité.

Tous ont présenté un fort attachement aux valeurs du service public qu'ils entendent servir.

Les échanges ont été globalement très riches et d'un très bon niveau rendant l'épreuve particulièrement sélective, ce qui ne doit pas décourager les candidats non admis avec des notes proches de la barre d'admission.

Néanmoins les candidats non admis éloignés de la barre d'admission ont montré un faible degré de connaissance de la réalité de l'organisation administrative. Les mises en situations ont parfois donné lieu à des réponses courtes montrant que la situation présentée n'était que très partiellement appréhendée, avec des développements peu étayés ou des propos convenus et un manque de connaissances. Ils ont manifesté un manque de curiosité et de connaissance sur l'ensemble des postes offerts à la sortie de l'IRA (le rôle et les missions du gestionnaire d'établissement, de l'attaché d'administration centrale ou de l'administration déconcentrée), un manque de motivation, un manque de connaissance de l'environnement professionnel administratif.

Certains candidats sont invités à travailler sur la dimension non verbale de leur communication, notamment sur le volume de la voix et le débit.

D'autres candidats gagneraient à occuper un ou plusieurs postes dans l'administration (par le biais de stages ou en tant que contractuel) afin de mieux connaître l'environnement professionnel auquel ils se destinent.

De manière générale, les meilleurs candidats ont su faire preuve d'authenticité et mettre en valeur des éléments de leur personnalité particulièrement intéressants pour l'exercice de fonctions de cadres.

Le concours interne

Les candidats admis ont bien préparé ce concours et nombre d'entre eux, motivés, montrent des compétences qui laissent présager une opérationnalité rapide. Le jury a entendu d'excellents candidats, pour la plupart contractuels sur des postes de catégorie A.

Dans l'ensemble, les dossiers RAEP sont assez stéréotypés et ont été travaillés pour mettre en avant les savoirs, savoirs faire et savoir être ; les lettres de motivation reprenaient largement le parcours professionnel. Le jury rappelle que ce dossier est un support à l'entretien et, à ce titre, doit être préparé par le candidat lui-même. Il n'y a aucune valeur ajoutée pour le candidat à ce que ce dossier soit élaboré par une tierce personne ou par un organisme de formation.

Dans l'ensemble, les candidats s'étaient préparés à présenter leur parcours et leur motivation et ont plutôt bien maîtrisé les cinq minutes imparties.

Les candidats admis ont montré qu'ils avaient les capacités d'adaptation, de réflexion, et les qualités attendues d'un cadre.

Les candidats non admis ne connaissaient que leur environnement professionnel immédiat, ne parvenaient pas à prendre du recul sur leurs activités du moment. Ils ne se projetaient pas sur un métier d'attaché et affichaient une motivation guidée par le souhait de « progresser » dans la carrière ou déclaraient, de manière imprécise, « être prêts à plus de responsabilités ». Il importe de bien définir son projet professionnel et de se renseigner sur les métiers proposés en sortie d'IRA (dans les différents ministères, en administration centrale ou déconcentrée, en EPLE ou dans un établissement d'enseignement supérieur).

Il faut avoir réfléchi aux qualités attendues d'un cadre de la fonction publique pour se projeter dans cette posture.

Les questions de mises en situation appellent une réponse concrète qui s'appuie sur la compréhension des enjeux de la situation proposée d'une part et sur les connaissances et l'expérience d'autre part.

Lorsque le jury demande le point de vue du candidat, celui-ci doit savoir prendre du recul, et mobiliser ses compétences et son expérience professionnelle pour répondre de manière argumentée, concise et claire.

Le troisième concours

Les candidats s'étaient bien préparés, la grande majorité par leurs propres moyens et de façon appropriée. Certains candidats étaient dans une phase de réorientation après une reprise d'étude notamment pour parfaire ou acquérir les connaissances nécessaires afin de répondre aux exigences du concours. Ils ont globalement fait preuve de curiosité, d'approche des grandes orientations des politiques publiques. Ils avaient en tête l'esprit des lois et les objectifs poursuivis.

Les candidats admis ont très bien su mettre en valeur leur parcours et leurs compétences bien que n'ayant pas d'expérience professionnelle dans la fonction publique. Leur motivation était clairement exprimée.

Les meilleurs candidats se sont révélés authentiques, offrant de réelles personnalités, qui ne restituaient pas un apprentissage automatisé dans l'attente de questions préparées. Ils ont su exprimer leur détermination, exposer clairement un parcours déjà riche, exprimer la transposabilité de leurs expériences et compétences dans les administrations.

L'humilité avec laquelle ils n'hésitaient pas à remettre en question une expérience déjà riche a été appréciée. Les facteurs déclencheurs de reconversion étaient clairement identifiés et exposés. Les éventuelles difficultés professionnelles antérieures ont été abordées simplement et surtout positivées. D'aucuns ont présenté un choix de seconde (voire de troisième) carrière en rupture avec la précédente expérience pour une recherche entre avenir professionnel et donner du sens à leurs actions. Le jury a particulièrement apprécié la sincérité et la pertinence des échanges.

D'autres candidats non admis n'ont pas su valoriser leurs compétences. Le jury leur recommande de poursuivre leur formation pour se représenter ultérieurement.

Le jury a regretté que des candidats éloignés de l'univers professionnel des administrations, ne soient pas parvenus à valoriser leurs compétences et à démontrer l'adéquation de leur profil avec les besoins de l'administration, alors même qu'ils semblaient avoir de nombreux atouts. Parfois gênés par un stress mal maîtrisé, ils doivent prendre confiance en eux, leur parcours atypique étant une caractéristique commune aux candidats à ce troisième concours.

Certains candidats au profil juridique sont restés trop près de ce qu'ils connaissaient. Probablement rigoureux et organisés, ils n'ont en revanche pas su convaincre de leur adaptabilité, de capacités à l'encadrement, ni d'une grande mobilité fonctionnelle. D'autres, dont certains pourtant aguerris du fait de mandats électifs longs, ont pu surprendre par le peu de connaissance des règles et principes de base du droit administratif.

Le jury souligne que certains candidats abusent de reformulations, de périphrases ou autres circonlocutions pendant les échanges ce qui ne correspond pas aux attendus d'un futur cadre.

La prise de risque et la dynamique de l'entretien doivent permettre aux candidats de se mettre en valeur. L'envie de réussir, de rejoindre absolument l'administration comme une conviction certaine, une évidence n'est pas suffisante.

En résumé les meilleurs candidats ont su exprimer leur détermination, exposer clairement un parcours déjà riche, exprimer la transposabilité de leurs expériences et compétences dans le monde administratif. Ils ont également montré des qualités de synthèse, d'analyse, de mise en perspective.

Conclusion

De manière générale le jury a rencontré d'excellents candidats, bien préparés.

Au-delà de leur motivation ces candidats ont su se positionner et:

- faire preuve de sincérité et de pragmatisme,
- faire preuve de curiosité sur la diversité des postes offerts à l'issue de la scolarité (administration centrale, services déconcentrés, administration scolaire ou universitaire) même si le candidat, marque sa préférence pour un domaine précis,
- répondre de manière argumentée et concise,
- se positionner/donner leur avis lorsqu'il est demandé,
- avoir des réponses aux questions liées aux sujets annoncés dans la présentation orale.

Certains candidats n'ont pas su prendre de la hauteur par rapport aux conseils prodigués dans leur préparation au concours, ce qui s'est traduit par une certaine uniformisation des présentations et réponses aux questions.

Devant les enjeux de transformation de l'action publique, d'accompagnement nécessaire des agents dans cette période d'évolution des missions, face à l'obligation de rendre un service de qualité aux usagers, l'administration cherche à recruter des cadres intermédiaires solides, conscients de ces enjeux, curieux et ouverts d'esprit.

Ce concours de recrutement à l'IRA se prépare bien au-delà des seules connaissances administratives. Le jury recommande donc au futur candidat :

- de se projeter en tant que futur fonctionnaire, cadre A, avec les droits et obligations que cela implique,
- de s'intéresser à tous les postes offerts à la sortie de l'IRA et d'être capable de se projeter sur les métiers qu'ils recouvrent; l'environnement administratif doit avoir été travaillé sur les diverses thématiques générales,
- de se renseigner sur la scolarité offerte à l'IRA.

Les candidats admis ont fait preuve d'un haut niveau de connaissances et de qualités personnelles qui devraient leur permettre de s'intégrer rapidement dans une fonction de cadre et de répondre aux enjeux majeurs des évolutions actuelles.

Pour les membres du jury

La présidente,

Simone Christin